

ASVI – Association suisse vigilance islam  
1200 Genève

Neuchâtel, le 16 novembre 2018

**Case à chocs – Concert de Médine – 30 novembre 2018**

Madame la Vice-Présidente,

Nous accusons réception de votre correspondance du 3 novembre écoulé, qui a retenue toute notre attention.

En regard des éléments que vous avez évoqués, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments ci-après :


Pour rappel, la Ville de Neuchâtel, après analyse de la situation et des informations en sa possession, a décidé de ne pas interdire le concert de Médine, qui se tiendra le 30 novembre à Neuchâtel.

Des conditions claires et précises conformes au droit suisse ont été exigées par l'Autorité communale de la Ville de Neuchâtel à l'artiste Médine, son agent ainsi qu'à l'organisateur du concert.

Enfin, un dispositif sécuritaire particulier et adapté à ladite situation est prévu. Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bon déroulement de cet événement, les détails relatifs à ce dispositif ne peuvent pas être divulgués.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, à nos salutations les meilleures.

La conseillère communale  
directrice de la Sécurité

  
Violaine Blétry-de Montmollin